

23 déc 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 décembre 2004

## Cinquième partie du programme 2004 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, Marc Verwilghen, Ministre du Commerce extérieur, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat à Etat en faveur de Sénégal pour un montant de 826.800→ pour le financement d'un projet d'amélioration des radiocommunications maritimes dans la zone de deux cent miles.

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, Marc Verwilghen, Ministre du Commerce extérieur, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat à Etat en faveur de Sénégal pour un montant de 826.800→ pour le financement d'un projet d'amélioration des radiocommunications maritimes dans la zone de deux cent miles.

Ce prêt d'Etat sera affecté à la livraison des biens d'équipement requis et à la fourniture de la formation et de l'assistance technique nécessaire. Par la mise en oeuvre de la seconde phase de ce projet il sera possible de localiser les bateaux en difficulté dans la zone de deux cent miles, de mieux coordonner les opérations de sauvetage et de diffuser les informations relatives à la sécurité en mer. Le système des prêts d'Etat a été créé en 1964 et autorise le Ministre des Finances et le Ministre qui a le commerce extérieur dans ses attributions, à octroyer conjointement une aide financière à des conditions très avantageuses aux pays en développement pour leur permettre d'acquérir des biens et services nécessaires à leur développement économique et social. Les prêts d'Etat sont donc un instrument supplémentaire de l'aide internationale belge. Les prêts sont octroyés à des conditions particulièrement avantageuses : ils sont remboursables en 20 tranches annuelles égales après une période de grâce de 10 ans. Le prêt accordé à Sénégal ne porte pas d'intérêt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>